Image not found or type unknown

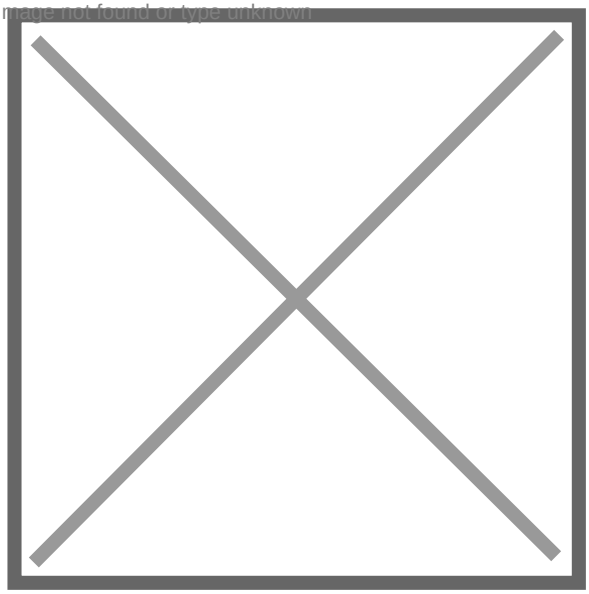

Conflit qui se poursuit encore en appel

Par **GIGI**, le **27/07/2008** à **19:01**

bonjour,

nous avons été assignés en procès par mes parents pour un droit de visite et d'hébergement concernant notre enfant de 6 ans ; ils ont été déboutés de toutes leurs demandes et n'ont obtenu en fait que ce que nous avions proposé, à savoir une journée par mois chez nous ou chez quelqu'un agrée par nous ; cela ne leur a pas plu et il viennent de faire appel ; ils cherchent maintenant à trouver une solution amiable et aimeraient que ce droit s'exerce chez d'autres personnes que celle que nous avions choisi ; nous aimerions savoir si, dans le cas où une solution amiable serait trouvée si ils peuvent par la suite avoir de nouveau recours à l'appel si ça leur prenait encore l'envie de nous pourrir la vie ! si jamais ils en avaient assez de la solution amiable trouvée. peut-on demander si jamais nous trouvons une solution amiable le remboursement d'une partie de nos frais ou faut il pour cela aller jusqu'au bout à savoir l'appel.

Tissuisse nous avait répondu il y a quelque temps ; nous attendons votre réponse avec impatience.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés